

BOURNONVILLE (DE) (*Georges-Hubert-Edouard-Marie*), Magistrat, avocat, administrateur de sociétés coloniales (Liège, 22.1.1885 - Bruxelles, 16.7.1942). Fils d'Alphonse-Marie-Ferdinand et de Dodémont, Marie, Epoux de Toussaint, Gabrielle.

Fils d'un docteur en pharmacie de l'Université de Liège, administrateur de sociétés, Georges De Bournonville, ses études d'humanités achevées, était entré à l'Université de Liège en 1902 et en était sorti porteur du diplôme de docteur en droit en 1907. Il avait alors fait son stage au Barreau liégeois et avait été inscrit au tableau de l'Ordre en 1910. La même année, il entrerait au service de la Colonie belge du Congo en qualité de magistrat à titre provisoire (A.M. du 16 août 1910) et quitterait Anvers le 10 septembre suivant.

Désigné à son arrivée à Boma pour être attaché au Parquet du Tribunal de 1^e instance de la capitale, il se vit affecté, trois semaines plus tard, en qualité de substitut suppléant du procureur du Roi, au Parquet du Tribunal de 1^e instance de Lusambo, mais dut rentrer en Belgique pour raisons de santé dès la fin d'août 1911.

Reparti de Southampton le 20 juillet 1912, il fut, cette fois, affecté au Parquet d'Elisabethville et, plus spécialement, à l'office du Ministère public près le Tribunal territorial et le Conseil de guerre de Dilolo, d'abord, puis à l'office du Ministère public près le Tribunal territorial et le Conseil de guerre de Kongolo. Ayant donné sa démission, celle-ci fut acceptée par arrêt ministériel du 21 août 1913 entrant en vigueur le 23 janvier 1914. Il avait ainsi accompli, en deux séjours, le temps de service pour lequel il avait été engagé et renonçait à poursuivre la carrière à quoi le destinaient les services qu'il avait rendus à titre provisoire. Il ouvrit à Elisabethville un cabinet de conseiller juridique et de mandataire *ad litem* professionnel, suivant une pratique du temps qui s'était instituée dans l'attente de la création d'un Barreau colonial de type plus ou moins métropolitain, et y obtint la clientèle de plusieurs des grosses sociétés en activité au Katanga.

Rentré en Europe à la fin de la 1^e guerre mondiale, il se fit réinscrire au Barreau bruxellois, où il fit notamment partie de la Section de droit maritime et colonial de la Conférence du Jeune Barreau, dont il était directeur en 1926. Sous cette direction, la Section que présidait alors G. Van der Meeren, organisa une exposition coloniale qui était bien la première du genre au Palais de Justice de la Place Poelaert.

Mais l'ancien magistrat colonial allait principalement se consacrer aux affaires dont la prospérité conditionnait alors et conditionne encore l'accomplissement des plans humanitaires, civilisateur et émancipateur de la colonisation belge du Bassin du Congo. Aussi bien avait-il déjà représenté la Géomines en Afrique de 1913 à 1916 et en resta-t-il conseiller juridique de 1916 à 1930. Il fut, en Europe, commissaire, puis administrateur, ce jusqu'à son décès, de la Beira Anglo-Belgian Cy; président, puis vice-président, ce jusqu'à son décès, de la Cophaco; secrétaire général, conseiller juridique, puis administrateur, jusqu'à sa mort, de la Société des Mines d'or de Kilo-Moto. Administrateur, administrateur-directeur et administrateur délégué de la Symaf de 1929 jusqu'à sa mort; administrateur délégué de la Symétain, de la Syluma et de la Symor, de 1931 ou 1932, dates de leur fondation, jusqu'à son décès et administrateur de la Minière Zambézienne, de la Remina et de la Ruzizi, également jusqu'à son décès.

Il avait également été conseiller, en 1928, du Cercle royal africain.

18 avril 1957.
 J.M. Jadot (†)